

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf résiliation dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS & Co, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Janvier 1883.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Hier, au début de la séance; M. Duclerc est monté à la tribune pour donner communication de la déclaration suivante:

MESSIEURS,

J'ai fait réunir les principaux documents relatifs aux négociations dont la question égyptienne a été récemment l'objet.

Ces documents vont vous être distribués; mais avant que vous en preniez connaissance, je ne crois pas inutile de vous mettre en mesure d'en mieux apprécier la portée, en vous rappelant par quelques mots les phases qu'ont traversées les affaires d'Egypte et les conditions dans lesquelles elles se présentaient à nous au moment où la confiance du Président de la République m'a appelé à en assurer la direction.

Je craindrais de fatiguer votre attention en reprenant la chose de trop loin.

Il n'est, d'ailleurs, personne parmi vous qui ne connaisse les liens traditionnels qui nous unissent à l'Egypte, le rôle que nous y avons toujours joué, les grands travaux auxquels notre nom reste attaché dans ce pays et l'importance des capitaux français qui s'y sont successivement engagés.

Il y a quelques années, le gouvernement de la République a pu craindre que les intérêts de ses nationaux ne fussent compromis. Des perplexités analogues existaient à Londres.

De là à seconder les négociations officielles qui ont amené les arrangements de 1876, il n'y avait qu'un pas.

L'intervention des deux pays ne fut d'abord, je viens de le dire, que purement officieuse. Mais bientôt il fallut reconnaître que le mal était plus profond qu'on ne l'avait supposé d'abord, que le danger ne résidait pas seulement dans les dispositions du gou-

vernement khédivial, mais encore dans l'état défectueux du pays.

Une commission internationale de la Dette avait été, sans doute, instituée par le vice-roi; elle avait pour mission de recueillir et de distribuer à qui de droit une partie des revenus de l'Egypte; mais si la source même de ses revenus venait à être tarie, quel fruit pouvait-on recueillir de cette institution destinée à être bientôt réduite à l'impuissance?

C'est à ces préoccupations qu'est due l'institution du contrôle franco-anglais, dont les récents événements d'Egypte semblent devoir remettre l'existence en question.

Cette commission de la Dette du contrôle eut une origine tout officieuse. Mais peu à peu l'échange de vue dont elle devint l'objet et, hâtons-nous de le dire, les services qu'elle rendit lui valurent une consécration plus élevée.

La création officieuse de 1876 ne tarda pas à devenir l'objet d'engagements diplomatiques. La France et l'Angleterre s'entendirent pour diriger cette institution dans une voie qui devait conduire non-seulement au salut les intérêts européens, mais encore au raffermissement du crédit en Egypte, au développement de ses ressources et au dégrèvement de ses charges.

Sous le nom de contrôleurs généraux d'abord, sous celui de ministres du khédivé, un moment adopté pour revenir bientôt à la dénomination première, les agents français et anglais ont justifié et dépassé les espérances que leur institution avait fait naître.

Unissant leurs efforts à ceux des commissaires de la Dette, ils ont préparé les éléments de la loi de liquidation à laquelle toutes les puissances ont pris part ou adhéré et qui a délivré l'administration et le trésor égyptiens de la dette flottante et des réclames internationales qui les écrasaient.

Aussi ces heureux résultats ont conduit tout naturellement à des organisations analogues pour la Daira et les Domaines, c'est-à-dire pour les biens khédiviaux, dont l'abandon avait fourni des ressources nécessaires à la liquidation générale des dettes.

C'est ainsi que les différentes institutions qui existent en Egypte, institutions diverses

dans leur origine, sont toutes inspirées du même esprit: veiller sur les intérêts européens, tout en fournissant à l'administration locale les conseils et les lumières nécessaires à sa réorganisation et à son perfectionnement.

En fait, la liquidation générale fut effectuée avec l'assistance et le concours des agents étrangers. L'ordre et la régularité revenant en Egypte, tous les intérêts furent sauvegardés, ceux du pays aussi bien que ceux de l'Europe; et sous l'influence des améliorations progressives et d'un amortissement constant des charges, on pouvait entrevoir le jour où les immenses revenus de l'Egypte ne devraient plus être consacrés qu'au relèvement et au développement de cette belle contrée.

L'intervention de l'Europe, celle de la France et de l'Angleterre plus spécialement, n'a donc été jamais motivée par des calculs particuliers et mesquins.

Elle a eu, avant tout, une action éminemment civilisatrice, et si elle eût été plus complète, si elle eût été appelée à remédier aux vices de l'administration militaire comme à ceux de l'administration économique, il est permis de penser que les événements de cette année ne se seraient pas produits et que nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en présence d'une situation aussi compliquée que regrettable.

Je n'ai pas à revenir sur ces événements; ils sont trop récents pour ne pas être présents à votre mémoire. La France et l'Angleterre, dont l'entente et l'union avaient été jusque-là si heureuses et si fécondes, ont été séparées dans leurs vues le jour où la sédition a éclaté.

Le gouvernement britannique a jugé que la répression par les armes s'imposait à lui. Vous avez pensé au contraire qu'il n'y avait pas lieu à une intervention militaire de notre part. Cette divergence devait, après l'apaisement de la rébellion, créer une situation nouvelle.

C'est celle qui s'est offerte à votre gouvernement presque au jour où nous avons, mes collègues et moi, pris la direction des affaires.

Tant que les armes anglaises ont été engagées, la plus grande réserve nous était imposée. Notre rôle vis-à-vis des Anglais a été celui d'amis confiants. Séparés un moment par des dissentiments passagers, nous avons évité avec le plus grand soin tout acte qui eût pu exciter la susceptibilité ou provoquer la défiance de nos voisins, et cette attitude correcte et loyale a été, à diverses reprises, reconnue et appréciée.

Lorsque les événements militaires ont pris fin, nous avons eu à en examiner les conséquences, et les documents qui vont être placés sous vos yeux ne vous laisseront aucun doute sur les idées de modération auxquelles nous n'avons cessé de nous attacher.

Nous n'avons apporté à notre désir de conciliation d'autres limites que celles que nous dictait le souci de notre dignité. Ce n'était d'ailleurs pas à nous qu'il appartenait de prendre l'initiative dans le règlement des questions actuelles. Les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne avaient plusieurs fois déclaré solennellement leur intention bien formelle de respecter, une fois l'ordre rétabli, les droits acquis et les arrangements internationaux.

Nous n'avons donc qu'à attendre des Anglais eux-mêmes le rétablissement du statu quo ante.

C'est sur ce terrain que nous nous sommes tout d'abord placés, et chaque fois que le gouvernement anglais s'est enquis de notre manière de voir, nous sommes restés fidèles au point de vue qui nous semblait le seul solide et indiscutable, tout en nous montrant d'ailleurs disposés à examiner les concessions de fond et de forme que les ministres de la Reine croiraient opportun de nous proposer.

L'échange d'appréciations et de vues qui ont eu lieu entre les deux gouvernements ressort clairement des documents qui vous ont été soumis. Je n'ai rien à y ajouter.

Il ne paraît entrer dans l'idée de personne, à la suite d'une intervention qui n'aurait pas été dirigée contre nous, que la France pût accepter une situation trop amoindrie. Du moment où les Anglais, re-

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VI. — (Suite)

Le jeune homme entendait certainement et comprenait aussi, car il tournait vers l'antiquaire le regard le plus écrasant qui pût sortir de ses yeux bleus. Ce regard fut sa seule réponse.

— Vous avez raison, mon colonel, dit-il en saluant le marquis, il est tard, il faut que je m'en aille.

— Doucement, doucement, mon ami, ne fuyez pas ainsi. Il faut que l'on s'explique. Monsieur le marquis de Val-Chaumont pense comme moi, j'en suis sûr, que vous êtes trop pressé. N'est-ce pas, monsieur?

— Écoute, mon enfant, dit l'officier. Ne joues pas ainsi avec une bonne fortune. As-tu confiance en moi?

— Oui, dit le Vendéen, oui, vrai de vrai. Car je vous ai vu prier le bon Dieu et vos soldats disent que vous êtes leur père.

— Eh bien! assieds-toi là, près de moi, sur ce

talus, et raisonnons un peu. On assure que tu possèdes une merveille.

— C'est ce monsieur qui a deviné cela, dit le soldat en levant de nouveau sur l'archéologue un regard courroucé. Il m'a déjà tourmenté tout un jour. Qu'est-ce que cela peut lui faire? Merveille ou non, ce qui est à moi est à moi.

— Nul ne discute les droits à ce sujet. Mais il s'agit d'une médaille, je crois?

— Une médaille indienne, du seizième siècle, en or... soupira l'antiquaire.

— Que représente cette médaille?

— La Sainte Vierge, mon colonel.

— Eh bien, écoute. Moi, chrétien comme toi, je te donnerai une autre médaille. L'image de la Sainte Vierge s'y trouve comme sur la tienne...

Le soldat se creusa les bras, puis, regardant le colonel en face:

— Et les larmes de ma mère, dit-il, s'y trouveront-elles aussi?

Un silence se fit: la parole profonde du pauvre soldat était tombée de tout son poids dans le cœur de M. de Val-Chaumont. Ce fut l'antiquaire qui reprit courage.

— Votre mère, mon ami, eh mais! votre mère serait sans doute enchantée de posséder cinq cents francs.

— Pas à ce prix-là... Et, tout à coup, se redressant:

— Vous ne savez pas, reprit-il d'une voix vibrante, non, vous ne savez pas ce que vous me demandez. Cette médaille dont vous parlez comme d'une marchandise, eh bien! ma mère la reçut au jour où disparut mon père, elle est pour nous comme si elle sortait de son tombeau. Et moi, depuis que j'existe, je la vois, cette médaille, suspendue près de notre crucifix. Tous les soirs ma mère l'embrassait, tous les soirs, et, en l'embrassant, elle pleurait. Et, quand il me fallut partir, ma mère, ma pauvre mère qui perdait en moi tout le reste de son bonheur, me la donna, cette médaille, pour que nous ne fussions pas complètement séparés, car, avec elle, j'emportais mes prières, ma chaumière, mon pays, les baisers de ma mère, j'emportais tout ce qui peut demeurer dans un cœur; et puis, maintenant, c'est cela que vous voulez que je vous vende!

Il s'était levé; des éclairs passaient dans ses yeux: il était à la fois rude et sublime.

Le marquis se tourna vers l'antiquaire.

— Monsieur, dit-il, je quitte la partie.

L'antiquaire baissa la tête; une à une ses armes s'émoussaient. Une dernière pensée surgit encore du fond de son désespoir. C'était en voyant ce bijou qu'il s'était senti saisi par l'admiration et la convoitise. Pourquoi le marquis n'éprouverait-il pas la même impression? Il reprit donc très-doucement:

— Mon ami, laissez-moi du moins revoir cette précieuse médaille. A cette prière vous ne pouvez opposer aucun refus.

— Soit, répondit froidement le soldat.

Il entr'ouvrit sa tunique. Sur sa grossière chemise le marquis vit tout d'abord attaché le scapulaire du Sacré-Cœur, cette égide bien-aimée des légions vendéennes. A côté, brillait la médaille. D'une grandeur inusitée, elle avait au moins quatre centimètres de diamètre et sa forme offrait neuf pans assez mal réguliers. Au centre était gravée la célèbre image de Notre-Dame-de-Guadalupe, représentant la Très-Sainte Vierge, telle qu'elle apparut à un pauvre Indien, sur la colline de Tepeyacac: doucement inclinée, les mains jointes, portant au front la couronne royale et debout au centre d'un arc en ciel lumineux. Comme autrefois Notre Seigneur imprima sur le voile de Véronique les traits de son visage meurtri, ainsi Marie, dans ce jour de bénédiction pour la jeune terre d'Amérique, voulut que sa radieuse image fût imprimée par un de ses regards sur l'ayaté (1) de l'humble Juan Diego. Dans le haut de la médaille on voyait le visage et les mains de l'Indien déployant ce manteau qu'il devait peut-être à la charité et qui allait devenir le trésor du Mexique.

Sur le revers de la médaille était tracée une

(1) Long manteau d'étoffe légère.



nonçant à la continuation d'une action commune, entendant assumer désormais à eux seuls la charge et le règlement des affaires de l'Égypte, nous n'avions qu'à reprendre nous-mêmes notre liberté d'action.

Nous l'avons fait sans récriminations, convaincus que la dignité et la modération de notre attitude seront appréciés par vous, messieurs, par l'Europe, par nos voisins eux-mêmes, et nous nous appliquerons à sauvegarder sur les bords du Nil nos droits acquis, nos intérêts légitimes et les traditions de notre passé.

Cette déclaration, qui a toutes les allures d'un acte de capitulation nationale, a reçu le plus froid des accueils. Si elle constate notre humiliation, elle ne nous fournit aucune indication précise sur la conduite que doit tenir le gouvernement dans l'avenir. Elle semble n'avoir eu d'autre but que d'éviter au cabinet une interpellation, mais nous voulons croire que le Parlement ne se tiendra pas pour entièrement édifié par les prétendues explications du ministère.

## Chronique générale.

Samedi, on donnait à peu près comme certain à la Chambre que M. Grévy avait formellement promis à M. de Rothschild de remplacer avant la fin du mois M. Duclerc à la présidence du conseil par M. de Freycinet. Les Clémencistes colportaient ce bruit avec des accents railleurs qui prouvaient surabondamment que s'ils admettaient la chute prochaine de M. Duclerc, ils n'étaient nullement disposés à laisser M. de Freycinet hériter aussi tranquillement de ses dépouilles; M. Grévy semble vouloir délaïsser le commerce des lapins pour le commerce des peaux d'ours. Il pourrait lui en cuire.

Le ministre de l'intérieur et des cultes a demandé aux préfets le texte des lettres épiscopales invitant le clergé à célébrer les prières publiques prescrites par la Constitution pour l'ouverture de la session législative.

(Tablettes d'un Spectateur.)

### UNE STATUE A CHANZY.

On lit dans le *Spectateur militaire*:

« La France doit rendre un suprême hommage à l'illustre soldat qu'elle vient de perdre. Chanzy est mort. Il faut qu'il revive sur une place publique d'une des villes qui furent le théâtre de son héroïque résistance à l'ennemi. Il faut qu'en lui soit honorée cette glorieuse armée qui, après tant de revers, défendait pied à pied le sol de la patrie.

« Le *Spectateur militaire* propose qu'une statue soit élevée au général Chanzy. En faisant cette proposition, nous pensons être l'interprète du vœu de la France entière.

« Orléans, Le Mans, Vendôme, Coulmiers, Beaugency se disputeront l'honneur de posséder la statue de Chanzy. Partout où elle s'élèvera, elle rappellera quelque lutte héroïque et sera un gage de victoire.

« Un comité est en voie de formation. »

croix et, tout au bas, se trouvait une très-petite flèche accompagnée d'un pied, signature bizarre du graveur qui avait sans doute compté parmi les coureurs les plus agiles et les meilleurs chasseurs de sa tribu.

En voyant la relique séculaire, l'archéologue voulut la prendre pour la regarder de plus près. Il n'en eut pas le temps. Une main s'avança plus vite que la sienne, une main qui trembla en saisissant le bijou. Le marquis était devenu d'une pâleur de marbre. Il semblait qu'à la vue de cette médaille le sang lui eût reflué au cœur. Son regard allait de la pieuse effigie au visage du jeune homme... Tout à coup, prenant le bras du soldat :

— Oh ! que tu fais bien, s'écria-t-il d'une voix éclatante, que tu fais bien de mettre tes saintes tendresses au-dessus de misérables intérêts ! Garde ta médaille et embrasse-la encore, garde-la toujours, ô...

Il cessa, comme si une pensée plus rapide que la parole venait arrêter sur ses lèvres un nom prêt à s'en échapper.

— O... Vendéen ! reprit-il.

Puis, brusquement :

— Quel âge as-tu ?

— Vingt et un ans depuis Pâques.

A ce moment, un roulement atténué par la distance se fit entendre comme l'écho d'un orage lointain.

La *Revanche* publie, sous la signature du citoyen Félix Pyat, contre les obsèques de « Barras dans un cercueil capitonné », une violente protestation des « esclaves ivres », qui indique bien que la conciliation républicaine est, de plus en plus, près d'avorter :

« Nous, « esclaves ivres », fiers d'avoir été insultés par ce maître sobre, nous protestons au nom de tous les principes et sentiments de la Révolution française, au nom de l'honneur, de la conscience, de la famille, de la patrie et de la République, contre les honneurs rendus par la bourgeoisie à son héros, à ce tribun du Peuple dont il ne reste plus rien qu'une injure au Peuple.

« Nous protestons au nom de l'honnêteté, de l'honneur dont il a enfreint la loi. Qu'est-ce que l'honneur ? Le sacrifice au collectif, le dévouement à l'unité. Qu'est-ce que la honte ? L'inverse, le sacrifice du collectif à l'égoïsme.

« Eh bien, qu'a-t-il sacrifié ? Comment s'est-il dévoué ? Qu'a-t-il souffert ? Quel exil ? Quelle prison ? Quelle amende ? Égypte, veux-tu juger Pharaon ? demande-lui ce qu'il a perdu ou gagné à ton service. Celui-là n'a rien perdu, ni un sou de sa bourse, ni une goutte de sang, ni un jour de liberté... et il a tout gagné...

« Aujourd'hui, les honneurs sont en raison inverse de l'honneur et directe de la honte. 40,000 fr. pour Louis Blanc ; 45 mille francs pour Thiers ; 30,000 fr. pour Gambetta. Où s'arrêtera la martingale ? Chanzy vient à temps. A quand Mahon ? Combien Bazaine ? 400,000 fr. sans doute comme aux cendres de Napoléon. L'apothéose du meurtre ! Qui tue le Peuple par millions a une colonne ; par milliers, une statue ; par centaines, une médaille. Chair à canon, vite multitude, esclaves ivres, payons pour honorer tous les traitres, ces corrupteurs, ces insulteurs, ces tuteurs de leur maître, le Peuple souverain !... »

« Payons et mourons de faim dans nos repaires ou de plomb dans la rue ! »

« Nous protestons au nom de la Patrie que l'homme de la défaite à outrance a laissée vaincue, démembrée, dépouillée, qu'il eût anéanti comme la question sociale, s'il eût vécu ; dont il n'a ni le sang, ni l'âme, ni le génie, ni les principes, ni la tradition, ni l'aspiration révolutionnaire, reniant tout le dogme de 89, droits de l'homme et souveraineté du peuple partout au dedans et au dehors ; complice de la réaction en France, faisant des rois en Bulgarie, attaquant la liberté au Caire, copiant la politique d'expédition et d'agio de l'Empire, continuant sainte-alliance et droit divin et droit écu, aliénant nos amis naturels, nos frères de la race latine pour l'entente cordiale avec l'Anglo-Saxon, non moins Allemand pour la France que le Prussien, avec l'aristocrate aussi ennemi des peuples que l'autocrate, avec le vainqueur de Waterloo, aussi funeste à la France que celui de Sedan, l'un et l'autre d'ailleurs toujours unis contre elle. »

M. Félix Pyat termine en disant que la France a perdu ses frontières naturelles par

la faute de la dictature ; il est dans le vrai ; mais il ajoute que c'est la Révolution qui nous avait donné l'Alsace et la Lorraine : c'est par trop méconnaître son histoire.

Nous lisons dans le *Nord*, à propos du procès de Lyon :

« Les feuilles républicaines françaises reconnaissent bien aujourd'hui que le mouvement anarchique en France n'est qu'une variété du nihilisme russe ; mais résolues à faire jusqu'au bout bonne mine à mauvais jeu, elles contestent que ce mouvement, dont les effets ont été si pernicieux en Russie, offre des dangers pour la France. On pourrait répondre à cette argumentation en lui opposant le langage du prince Krapotkine lui-même, qui, dans sa conversation avec le rédacteur de l'*Egyptetis*, déclarait que le terrain était beaucoup meilleur en France que partout ailleurs pour la propagande anarchique ; et, en effet, des journaux français, même républicains, constatent qu'à Paris, 450 groupes ou cercles d'études sociales, comprenant plusieurs milliers d'adhérents, sont rattachés à l'emploi des moyens violents, et qu'en province il y a des cercles anarchistes ou collectivistes dans toutes les villes un peu importantes. Mais le seul souvenir des exploits de l'anarchie sous la Commune, exploits sans exemple dans l'histoire contemporaine, devrait tenir en garde les organes républicains contre cette fausse sécurité. »

Le prince Krapotkine est dans le vrai quand il dit qu'en France le terrain est beaucoup meilleur que partout ailleurs pour les complots anarchiques. On y trouve, en effet, beaucoup de frères et amis à enrôler et disposés à tout, grâce à la sottise ou à la complicité du gouvernement.

A son tour, le *Nord* est dans le vrai quand il rappelle l'orgie sanglante de la Commune et quand il nous conseille de ne pas nous endormir dans une « fausse sécurité ».

De nouvelles perquisitions et de nouvelles découvertes ont été faites dans la journée et la soirée d'hier au sujet de la bande des dévaliseurs d'églises.

M. Macé s'est rendu à Saint-Denis, où il a passé la journée, puis aux Ternes, où plusieurs caisses d'objets religieux ont été trouvées chez l'un des principaux recéleurs, qui est sous les verroux depuis deux jours.

D'autres arrestations ont dû être faites cette nuit, tant à Paris que dans la banlieue.

Le trésorier de la cathédrale de Saint-Denis, informé hier matin par le préfet de police de la découverte de trois couronnes, s'est rendu dans le cabinet de M. Camescasse, et a reconnu ces couronnes comme provenant du trésor de Saint-Denis. Il a reconnu également beaucoup d'autres objets.

A l'heure présente, il est probable que tous les objets provenant du trésor auront été retrouvés ; malheureusement, la plupart auront été détériorés en prévision de la fonte.

— La retraite ! s'écria le soldat. Mon colonel, adieu. Je n'ai que le temps de courir.

— Va, dit le marquis, va, c'est ton devoir.

Le Vendéen referma son vêtement, salua d'un dernier geste M. de Val-Chaumont et sortit du bosquet. A travers les arbustes, le marquis l'aperçut courant comme un chevreuil dans la direction des tentes.

Devant l'émotion qui, tout à coup, s'était emparée du colonel, l'antiquaire demeurait stupéfait. M. de Val-Chaumont l'avait accompagné pour devenir son appui et il terminait en se faisant hautement son adversaire ! Et puis, si touchantes qu'elles fussent, les paroles du soldat pouvaient-elles provoquer ce trouble, cette pâleur, ce saisissement !...

Le marquis restait debout, muet, immobile, comme perdu dans une pensée... l'archéologue n'osait même pas prendre congé de lui. Enfin, sortant de sa rêverie :

— Veuillez m'excuser, monsieur, dit le marquis, mais, dans cette circonstance, je ne puis continuer à vous offrir mon concours. Soyez certain que, dans toute autre, il vous serait assuré d'avance. Pour cette fois, je m'abstiendrai. La science est une chose admirable, mais qui ne doit pas tout absorber. Adieu, Monsieur, ne m'oubliez pas auprès de ceux de vos confrères qui m'honorent encore de leur souvenir.

L'antiquaire s'inclina, murmura quelques mots de reconnaissance, d'excuse, de respect. Le colonel lui serra la main et s'éloigna. L'antiquaire, fort désappointé, reprit le chemin du camp. Le marquis s'enfonça, au contraire, au milieu de lentilles et, quand il se sentit bien seul, il s'assit sur une pierre qui avait roulé au bord d'un fourré. Des larmes de joie venaient à ses paupières.

— Merci, mon Dieu, répétait-il, merci. Je savais bien que vous exauceriez tant de prières faites depuis plus de vingt ans ! Je savais bien que vous ne me laisseriez pas toujours dans le regret et l'incertitude ! O ma mère ! ma noble et sainte mère ! Je vous vois encore passant votre médaille au cou de la veuve brisée de douleur. Je vous entends lui dire : « Je ne vous quitterai pas sans vous laisser sous la protection de la céleste consolatrice. Marie vous montrera sa miséricorde. » O ma mère ! vous prophétisiez !...

Peu à peu, il se mit à rouler dans son esprit une foule de pensées. Mais toutes venaient se heurter à cette solution : « Je pars demain dès l'aube et qui sait si je reviendrai ? »

Il finit par reprendre à son tour le chemin de Medjez-Hammar. Il rentra dans sa tente, alluma un flambeau et, après avoir encore réfléchi pendant quelques instants, il écrivit :

## REVUE FINANCIÈRE.

L'animation du marché a été grande en fin de semaine ; on croit à un relèvement prochain des affaires, la situation paraît d'ailleurs bien déblayée et le terrain des mieux préparés.

L'amélioration des fonds publics est caractéristique.

On tient le 3 0/0 ancien en reprise de 33 centimes à 79.70 ; l'amortissable a passé sans discussion de 80.45 à 80.65 ; quant au 5 0/0, il suit le mouvement à 115.50, en hausse de 55 centimes.

Le Crédit Foncier a été très-ferme. On est resté à 1,325, c'est un cours d'attente, car l'émission d'obligations va se faire avec les concours de la haute Banque et de M. de Rothschild.

Le type de l'obligation est celui des obligations de chemins de fer avec cette différence que, tout en offrant des garanties sérieuses et considérables, elle sera émise à 340 fr., soit 30 fr. au-dessous du cours des titres de chemins de fer.

C'est donc un placement des plus avantageux. Le Comptoir d'Escompte n'a pu garder son cours élevé, il est retombé à 998.75.

Dépréciation nouvelle du Crédit de France à 60 fr. ; l'affaire paraît morte à jamais.

Voici notre avis sur la mine de Sierra Grande, découverte il y a deux ans. On a extrait du 21 juillet 1882 au 1<sup>er</sup> novembre dernier pour 3,452,176 francs d'argent vendu à la Monnaie de Philadelphie, c'est donc la plus riche mine d'argent connue. Les actions d'une valeur nominale de 25 dollars sont offertes à 150 fr. et sont mises en vente 12, rue Auber, par le syndicat français. Le coupon mensuel de 1 fr. 25, joint au dividende supplémentaire, porte l'intérêt de cette valeur à 24 0/0 par an. C'est un placement exceptionnel.

La Banque Ottomane est lourde à 735.

Cette société attend pour remplir ses caisses que la concession de l'administration des tabacs turcs lui soit accordée, nous croyons qu'elle l'attendra encore longtemps.

Les achats au comptant ont été nombreux sur les chemins qui restent fermes : Nord, 1,876 ; Midi, 1,140.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu hier soir, trop tard pour la publier, la lettre suivante que nous a adressée M. le Président du Tribunal de commerce de Saumur. Cette lettre nous explique pourquoi le Tribunal de commerce n'a pu assister en robe aux prières publiques.

« 14 janvier 1883. »

« Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

« Le Tribunal de commerce me charge de porter à la connaissance du public les faits qui l'ont empêché de se rendre officiellement aux prières publiques.

« En vertu d'un accord ancien et respecté jusqu'à ce jour, le Tribunal de commerce avait renoncé à avoir une escorte séparée et le cortège auquel il a droit, à condition que le Président du Tribunal civil ferait le nécessaire pour que tout le corps judiciaire de l'arrondissement se rendît ensemble aux cérémonies publiques.

« Le Président du Tribunal civil a rompu avec cette convention sans nous en donner avis préalable. Réunis dans les Chambres du Conseil, suivant l'usage, nous n'avons connu la décision du Tribunal civil qu'au dernier moment, par son absence, et nous n'avons pu, par suite de ces circons-

« Mon cher général,

« Je vous envoie le pli ci-joint. Si je meurs pendant notre expédition dans la montagne, ayez la bonté de prendre connaissance de son contenu ; vous comprendrez. Je compte sur votre vieille affection à laquelle répond si bien la mienne.

« Marquis de VAL-CHAUMONT. »

Puis il écrivit encore :

« A Jean-Louis Plomereuc, connu sous le nom du Vendéen, fusilier au 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie, je lègue une somme de cinq mille francs déposée en mon nom chez M. Martin, banquier à Alger. En outre, je prie le général Bouloy de faire connaître sans retard à ma femme l'adresse de la veuve Plomereuc. »

Il data, signa et, cachetant cette feuille testamentaire, il la plaça dans la lettre qu'il adressa au vieux général, son ami. Puis, le cœur plus allégé, plus joyeux que s'il avait fait une conquête, il se jeta sur son lit de camp pour se préparer par un peu de repos à la fatigue du lendemain.

(A suivre.)

MARTIN LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)



lances, assister officiellement aux prières publiques.

Le Tribunal de commerce a considéré qu'il y avait là un manque d'égards envers lui, offensant pour tout le commerce de l'arrondissement dont il est le mandataire élu.

Il ne veut pas que son abstention soit considérée comme volontaire, estimant que son premier devoir est de donner l'exemple du respect de l'autorité et de la soumission aux lois.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très-distingués. »

Le Président du Tribunal de commerce,  
J. DE NEUVILLE.

Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le 10 mars 1883, dans les facultés des lettres.

Cette session est exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la deuxième série, et qui en justifient, et à ceux qui ont subi avec succès, depuis un an au moins, les épreuves de la première partie.

Le droit d'option, prévu par l'arrêté du 6 mars 1882, est applicable à cette session.

Une session extraordinaire de baccalauréat complet et restreint s'ouvrira, le 20 avril 1883, dans les facultés des sciences.

Sont admis à s'inscrire pour cette session : Les candidats aux écoles spéciales du gouvernement pour le concours de 1883.

Les étudiants en droit aspirant à la licence, régulièrement inscrits à une faculté.

Les étudiants en médecine, en cours régulier d'études avant le 4<sup>er</sup> novembre 1879, et qui justifient du diplôme de bachelier ès-lettres.

Les candidats ajournés deux fois et qui en justifient.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 24 mars 1870, les aspirants au baccalauréat ès-sciences complet, candidats aux écoles du gouvernement, ne seront inscrits sur le registre des aspirants audit grade qu'autant que l'autorisation de leurs ascendants ou tuteurs portera, indépendamment des autres indications réglementaires, la formule suivante :

« Je déclare en outre que mon fils (ou pupille) se présentera cette année au concours d'admission à l'école... »

Les aspirants au baccalauréat ès-sciences, complet ou restreint, étudiants en droit ou en médecine, produiront le relevé de leurs inscriptions.

Tigné. — Vendredi dernier, un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile du sieur Menier, cultivateur au Petit-Riou, commune de Tigné.

Menier père, âgé de 82 ans, en l'absence de son fils, s'était couché vers 5 heures du soir, posant sa chandelle sur une chaise près de son lit. Le feu ayant pris à ses rideaux, le vieillard n'a eu que le temps de se jeter à bas et a pu se faire entendre de ses voisins qui sont accourus à son secours.

Le lit et la literie ont été entièrement perdus. Les dégâts s'élèvent à 270 fr., couverts par une assurance à la Mutuelle du Mans.

Un accident est arrivé dimanche soir sur le chemin de fer de Chinon.

Entre la gare de cette ville et le tunnel, la machine remorquant le train partant de Chinon pour Tours à 10 heures 33, a déraillé et s'est enfoncée dans le sable. Les voyageurs ont éprouvé une forte secousse et une très-vive émotion ; mais, nous dit-on, personne n'a été blessé.

Le chef de gare a immédiatement télégraphié à Loudun pour avoir une machine de secours. Celle-ci, arrivée au bout de une heure 1/2 ou 2 heures, a conduit le train, qui n'est parvenu à Tours qu'à 2 heures 1/2.

#### ANGERS.

Nous lisons dans l'Étoile :

« Les prières publiques. — Dimanche ont été célébrées, dans l'église Cathédrale, les prières publiques prescrites par la loi, à l'occasion de la rentrée des Chambres. »

M<sup>r</sup> Freppel, qui présidait la cérémonie, a entonné le *Veni Creator* et la messe a ensuite été dite par M. le chanoine Tardif.

Des détachements du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, du 435<sup>e</sup> de ligne et du 42<sup>e</sup> cuirassiers, chacun avec leur musique, représentaient l'armée.

M. le général Le Toulec avec son état-major et le corps des officiers de la garnison, les membres de la Cour, du Tribunal de première instance et du Tribunal de commerce étaient présents. Mais on remarquait l'absence totale du parquet. Pendant ce temps, la plupart de ses membres battaient les boulevards de la ville.

M. le préfet Jabouille et M. le maire Guillon n'ont point davantage pris part à cette manifestation religieuse.

Durant la messe, l'habile musique du 435<sup>e</sup> de ligne a exécuté plusieurs jolis morceaux. Notons en particulier celui qu'elle a fait entendre après l'Élévation.

À l'Élévation, seuls les clairons ont sonné aux champs. Les tambours n'ont pu les accompagner, car, malgré toute leur bonne volonté possible, nos jeunes tapins n'ont pas encore la main assez sûre pour le roulement.

Une foule immense remplissait la vaste enceinte de la Cathédrale et les tribunes étaient chargées de soldats de toutes armes.

Après la cérémonie, les troupes ont défilé au son de leur musique et sont renvoyées dans leurs quartiers. »

Le Journal de Maine-et-Loire dit que la musique du 435<sup>e</sup> n'a pas joué la *Marseillaise* et que le drapeau a été reconduit au son du chant des Cuirassiers de Reischoffen.

#### NANTES.

Les prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres ont eu lieu dimanche à midi à la Cathédrale. Elles étaient présidées par M<sup>r</sup> l'Évêque de Nantes, entouré d'un nombreux clergé.

Dans le chœur ont pris place MM. le général de division Benoist, le général de brigade Carré de Bussierolle, commandant la place de Nantes ; le Préfet de la Loire-Infé-

rieure, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, l'Intendant militaire, le Commissaire général de la marine.

M. le général Zentz, commandant le corps d'armée, était retenu à Paris pour la commission de classement.

Dans la nef, on remarquait tous les sous-intendants militaires, les officiers de l'état-major et presque tous les officiers de la garnison, les membres du parquet, un grand nombre de membres du barreau, les conseillers municipaux de la droite.

La musique militaire prêtait son concours à cette touchante cérémonie.

Le service d'honneur était fait par un piquet d'infanterie et un piquet de dragons.

La vaste église était remplie d'une foule nombreuse, dont nous avons remarqué l'attitude recueillie.

On a constaté l'absence de M. le maire de Nantes et de ses adjoints. Les comités républicains ne leur avaient probablement pas donné l'autorisation d'aller prier pour la République. (*Espérance du Peuple.*)

#### Faits divers.

Les premières rosiers de l'année seront couronnées le 2 février prochain, à Saint-Denis, en présence des autorités civiles et religieuses.

Le nombre des jeunes filles couronnées sera de trois, qui, suivant les conditions de ces fondations, doivent se marier le même jour.

Sur les quinze concurrentes qui se sont présentées cette année, une commission spéciale, composée du maire, de cinq membres du bureau de bienfaisance et d'un ecclésiastique, aura à choisir les trois jeunes filles qui ont mérité, par leur conduite et leurs vertus, la dot du donateur, M. l'abbé Belloy de Francières.

Depuis 1648, cette double cérémonie du couronnement et du mariage a eu lieu tous les ans à Saint-Denis, jusqu'en 1792 ; interrompue par suite des événements révolutionnaires pendant une quinzaine d'années, elle fut rétablie en 1808, sans aucune modification.

Le chiffre de la dot, qui autrefois variait de 60 à 150 francs, était en 1854 de 400 francs, et depuis 1867 de 800 francs pour chacune des rosiers.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 janvier 1883.

Versements de 258 déposants (30 nouveaux), 54,966 fr. 50 c.

Remboursements, 41,420 fr. 05 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihières, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévées.

#### BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8<sup>e</sup> illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> Siècle. 16 vol. in-4<sup>e</sup>. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER ; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Une eau ferrugineuse dosée. — Il serait à souhaiter qu'une foule de malades fussent soumis au régime de l'eau ferrée ; le FER est présenté là sous sa forme la plus assimilable et il y a là une action spéciale que n'ont jamais pu égaler la plupart des préparations ferrugineuses. Si, pour avoir le bénéfice du traitement à l'eau ferrugineuse, il fallait aller à la source, aux Eaux, faire sa cure, ou bien se soumettre à un régime coûteux, trop de gens ne pourraient y prétendre ; mais il est si facile d'obtenir l'eau minérale ferrugineuse sur sa table, comme puisée à la source même, et en quelque sorte pour rien ! quarante gouttes de FER BRAVAIS dans un litre ou une carafe d'eau, vous constitueront une excellente eau minérale ferrugineuse, qu'on peut boire aux repas ou dans la journée. On éprouvera aussitôt les bons effets de cette eau tout à la fois digestive, tonique et fortifiante.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

#### REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LOUIS JACQUOT

Ce qui fut dit fut fait, et, chaque jour, pendant huit ans, Jacquot s'agenouillait devant sa cocarde, priant pour son père Jacques et pour l'empereur.

Ce temps, ces huit années suffirent pour faire monter la France au comble de la gloire et de la puissance, et pour la plonger dans les revers. Napoléon fut exilé à Sainte-Hélène, et l'armée fut licenciée ; le pauvre Jacques fut renvoyé comme les autres, avec ses trois chevrons, sa croix et son petit Jacquot. Louis, qui avait alors neuf ans et qui commençait à comprendre le malheur, m'a bien souvent raconté que ce qui le frappait le plus, c'était de voir son pauvre père, qui avait fait quelques mois avant des marches forcées de quinze à vingt lieues par jour, le fusil, la giberne et le sac sur le dos, tomber, presque mourant de fatigue, au bout de quelques heures de route, alors qu'il ne portait plus qu'un petit paquet de hardes et un misérable bâton. Il s'affaiblissait chaque jour ; souvent tous deux passaient les nuits dans de pauvres étables.

Jacquot ramassait les débris de paille que laissaient traîner les garçons d'écurie pour en couvrir le vieux grenadier. Il le veillait chaque nuit, et lui donnait la moitié des croûtes de pain qu'il obtenait de la charité des maîtres d'auberges ; mais enfin la faiblesse de Jacques devint si grande, qu'il fut forcé de s'arrêter dans une hutte abandonnée, où le pauvre soldat, vaincu par la douleur, s'écria :

— Jacquot, un peu d'eau-de-vie, ou je me meurs !

Le pauvre enfant se prit à pleurer de toutes ses forces ; puis il alla se mettre sur le bord du chemin et essaya de demander l'aumône, mais il n'obtint rien. Il se désespérait tout à fait, lorsqu'une idée lui vint tout à coup, une idée comme le malheur en inspire. Il se mit à genoux, tira son médaillon de sa poitrine, et se mit à crier en sanglotant :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! donnez-moi un peu d'eau-de-vie pour le père Jacques !

En ce moment, un monsieur s'approcha de Jacquot ; il interrogea l'enfant, qui, à travers ses larmes, lui raconta son histoire, et qui finit par lui dire :

— Le père Jacques m'a défendu de jamais me séparer de cette cocarde. Il m'a dit qu'elle me protégerait, que c'était mon bien, et je me ferais couper un bras plutôt que de la perdre. Cependant, si vous voulez m'en donner un sou, prenez-la, parce

que je pourrai acheter de l'eau-de-vie au père Jacques.

L'étranger attendri répondit à l'enfant : — Celui que tu as imploré a laissé en France quelques vieux soldats qui partageront ses bienfaits avec leur vieux compagnon, mène-moi près de Jacques. Et cet homme... »

— Cet homme bienfaisant, s'écria le jeune officier de marine en interrompant la femme du général, cet homme bienfaisant me prit dans ses bras, moi, pauvre mendiant ; il fit transporter Jacques dans son château, il le rendit à la vie, il lui assura une existence, puis il me fit élever, moi, orphelin, comme son fils, et chaque jour il m'accablait de ses bienfaits.

Et le jeune marin se prit à pleurer en disant ces paroles ; et, comme le général et sa femme lui tenaient les mains, ses larmes roulaient sur sa belle figure, et le général s'écria à son tour :

— Tu ne finis pas l'histoire, Louis, tu oublies de dire que je te promis de te rendre la cocarde le jour où tu reviendrais avec une épaulette gagnée comme nous gagnions les nôtres. Et, vous le voyez, la cocarde est à son chapeau ; car Louis était à la prise d'Alger, et son capitaine, qui l'avait pris aspirant, me l'a renvoyé enseigne.

À ces mots, le brave général embrassa son fils adoptif. Nous étions tous attendris.

Et le vieil officier murmura, en essayant ses yeux :

— Je vous l'avais bien dit que vous fondriez en larmes.

FREDERIC SOULIÉ.

FIN.

#### Maximes et Pensées.

Quelquefois on reconnaît que la personne dont on médit le plus dans un cercle, est celle qui a le meilleur caractère, de même que souvent le fruit le plus exquis d'un arbre, est celui que le bec des oiseaux a le plus impitoyablement déchiré. SWIFT.

Ne te vante point du jour de demain, car tu ne sais pas quelle chose le jour enfantera. Qu'un autre te loue, et non pas ta bouche ; que ce soit l'étranger, et non pas tes lèvres. (*Extrait du livre des Proverbes.*)

La place la plus précieuse dans le monde est la selle d'un coursier rapide ; l'ami le plus précieux est un bon livre. (*Traduit de l'arabe d'ABOU'THAÏB.*)

L'homme le plus parfait est celui qui est le plus utile à ses frères. (*Verset du CORAN.*)



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 50	79 00	Est	730	726 25	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	426	426
3 % amortissable	80 57	80 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1510	1505	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	513 75	Est	358	357 50
4 1/2 %	110 50	110 75	Midi	1125	1132 50	— 1865, 4 %	524	520	Midi	360	361
5 %	115 60	115 90	Nord	1840	1875	— 1869, 3 %	406	401	Nord	367	367 95
Obligations du Trésor	500	500	Orléans	1245	1237 50	— 1871, 3 %	392	390	Orléans	380	368
Obligations du Trésor nouvelles	500	500	Ouest	777	780	— 1875, 4 %	517	516	Ouest	358	360
Bons de liq. départementaux	527 50	529 75	Compagnie parisienne du Gaz	1540	1545	— 1876, 4 %	516	515	Paris-Lyon-Méditerranée	362 50	362 50
Banque de France	5400	5397 50	Canal de Suez	2250	2295	Dép. de la Seine, emprunt 1857	241	239	Paris-Bourbonnais	359 50	360
Comptoir d'escompte	1000	995	C. gén. Transatlantique	415	420	Bons de liquid. Ville de Paris	525	528	Canal de Suez	555	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1325				Obligations communales 1878	431	432 50			
Crédit de France	55	55									
Crédit mobilier	360	365									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
8	45	matin (s'arrête à la Possessionnière)	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56
8	56	matin, omnibus-mixte.	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 39	2 28	4 10	6 10
1	25	soir.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 26	6 23
3	32	express.	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 20	10 21	12 59	2 46	4 36	6 48
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte soir.	Niort (départ)	Omn. matin.	Omn. soir.	Montreuil (départ)	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Poitiers (départ)	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
8	26	direct-mixte.	5 50	5 5	5 29	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6	12 55	7 10		
8	21	omnibus.	6 21	5 54	7 10	7 10	7 20	8 9	2 50	9 20	6 36	1 30	7 55		
9	37	express.	7 5	7 18	8 3	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	9 25		
12	48	soir, omnibus-mixte.	8 6	8 17	9 8	9 8	9 45	9 26	4	10 49	7 56	2 59	9 29		
4	44		9	9 11	10 50	10 50	10 51	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 6		
10	24	express-poste.	10 41	10 50	10 21	11 21		10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 49		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.  
**FAILLITE E. GODIN.**  
 Par jugement en date du 15 janvier 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur E. Godin, pharmacien aux Rosiers, y demeurant, en état de faillite ouverte. L'ouverture de la faillite a été provisoirement fixée au 7 décembre 1882.  
 Juge-commissaire: M. Prosper Regnard.  
 Syndic-provisoire: M. Ludovic Proust.  
 Pour extrait,  
 Le greffier,  
 (31) L. BONNEAU.

Etudes de M<sup>e</sup> LE BARON et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaires à Saumur.

**VENTE PUBLIQUE**  
 Le dimanche 21 janvier 1883, à une heure du soir, au Coudray-Macouard, à la propriété de M. GAURON-LAMBERT.  
 Par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON et M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaires à Saumur.  
 44 hectolitres de vin blanc de la récolte 1882;  
 24 hectolitres de vin rouge de la récolte 1882;  
 12,000 kilogrammes de foin et luzerne de la récolte 1882;  
 8 hectolitres d'avoine;  
 150 fagots de javelles;  
 1,500 de pisseaux;  
 Plusieurs lots de pommes et un lot de poires;  
 Un petit peuplier sur le pré de la Garenne.  
 On paiera comptant et 10 0/0 en sus pour les frais. (14)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

**A AFFERMER**  
 Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1884,  
**LES TERRES DE BRIACÉ**  
 De Jardinage et de Culture  
 Avec vaste logement, servitudes, manège, bassins et dalles.  
 S'adresser, pour traiter, à M. BRAZILLE, jardinier à Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (15)

**A VENDRE**  
 D'OCCASION  
 Un joli panier-due et une paire de harnais.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**LE CHATEAU DE L'ESSART**  
 Situé commune de Blou,  
 Comprenant: logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.  
 S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1883,  
**MAISON avec JARDIN**  
 Rue de la Petite-Douve, n° 49.  
 S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, 66. (720)

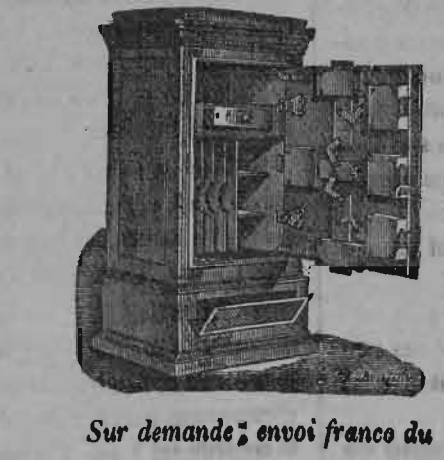
**A VENDRE**  
**BEAU JARDIN**  
 De rapport et d'agrément,  
 Entouré de murs, très-bien affrui, beau bassin, bâtiments d'habitation, situé quartier des Ponts, à l'entrée de l'île d'Offard, sur le bord de la Loire, dépendant de la succession de M. Gonthier.  
 S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**COURS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ**  
 Par R. DÉTRICHÉ,  
 Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, officier de l'Instruction publique.  
**TENUE DES LIVRES COMMERCIALE ET AGRICOLE PARTIE SIMPLE**  
 7<sup>e</sup> édition  
 (Chaque édition tirée à 15,000)  
**TENUE DES LIVRES En partie double**  
 4<sup>e</sup> édition  
 Augmentée d'une méthode simplifiée pour le calcul des comptes courants portant intérêts.  
 En vente:  
 Chez tous les libraires du département; A Paris, librairie classique Ch. FOURAULT, rue Saint-André-des-Arts, 7. (11)

**POMMADE BERTINOT**  
 pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.  
 Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).  
 Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.  
 Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE** du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.  
 Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.  
 Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)



27, rue de la Tonnelle  
**PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR**  
 Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie  
**E. D'HUY, pharmacien,**  
 Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.  
 Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.  
**RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX**  
 Médicaments et Produits de 4<sup>er</sup> choix.  
 On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

**ARMES DE CHASSE**  
 Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire  
 Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. GALAND, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.  
 La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.  
 La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crose aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.  
 Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.  
 Ecrire à M. GALAND fabricant, d'armes, 13, rue d'Hautecloche, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
**SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE**  
**Coffres-Forts Incombustibles**  
 Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.  
 Diplôme d'honneur, 30 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions  
 G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.  
 Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.  
**PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS**  
 Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20  
 Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.